



FEDERATION NATIONALE DES GARDES PARTICULIERS ASSERMENTES

« Au cœur de vos territoires, des compétences au service des hommes et de la ruralité »

Organisme de formation Professionnelle enregistré sous le N° 754 701 570 47. Droit, forêt, espaces naturels, faune sauvage, pêche, sécurité des biens et des personnes, police, surveillance.

Membre titulaire des Comités Techniques Nationaux du Ministère de l'Agriculture

Certifié QUALIOPi N° QUA008625, NDA 75470157047, au titre des actions de formation Code Travail (Art. L.6313-1 -1)

PROGRAMME DE FORMATION : POLICE DE LA VOIRIE ROUTIERE

Une formation, Module 5, Police de la Voirie Routière se déroulera le : _____ 2025

Rendez-vous : Salle _____,

Rue : _____,

Commune : _____,

A 8 h 15 mn

Celle-ci se déroulera de la façon suivante :

8 h 15 mn : accueil,

8 h 30 mn : Appel des candidats

Présentation des candidats, de la formation,

Consignes et règles de vie pendant le stage,

Signature de la feuille de présence,

10 h : Pause,

10 h 20 : reprise des cours,

12 h : Déjeuner en commun,

13 h 30 : Reprise des cours,

15 h : Pause,

15 h 20 : reprise des cours,

17 h 30 : Fin de formation

: Q.C.M.

: Evaluation pédagogique

: Débriefing.

Prévoir le nécessaire pour la prise de note.

Le coût de cette formation s'élève à _____ Euros par jour et par candidats.



FEDERATION NATIONALE DES GARDES PARTICULIERS ASSERMENTES

« Au cœur de vos territoires, des compétences au service des hommes et de la ruralité »

Organisme de formation Professionnelle enregistré sous le N° 754 701 570 47. Droit, forêt, espaces naturels, faune sauvage, pêche, sécurité des biens et des personnes, police, surveillance.

Membre titulaire des Comités Techniques Nationaux du Ministère de l'Agriculture

Certifié QUALIOPi N° QUA008625, NDA 75470157047, au titre des actions de formation Code Travail (Art. L.6313-1 -1)

Veillez confirmer votre candidature :

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

N° Tél : _____ Adresse Mail : _____

Signature

OBJECTIF A ATTEINDRE

A la fin de cette formation, le stagiaire détiendra les connaissances pour l'aptitude à la fonction de garde particulier de la voirie routière dans :

- *Connaître le Code de la voirie routière.*
- *Retenir ses droits et compétences.*
- *Appliquer les contraventions de voirie,*
- *Détenir la compétence complémentaire fixée à l'article R. 130-5 du code de la route.*

Il pourra commencer à effectuer ses fonctions de garde particulier de la voirie routière.

Il devra compléter ses connaissances au moyen des documents transmis, les réactualiser, mais aussi suivre des recyclages.



FEDERATION NATIONALE DES GARDES PARTICULIERS ASSERMENTES

« Au cœur de vos territoires, des compétences au service des hommes et de la ruralité »

Organisme de formation Professionnelle enregistré sous le N° 754 701 570 47. Droit, forêt, espaces naturels, faune sauvage, pêche, sécurité des biens et des personnes, police, surveillance.

Membre titulaire des Comités Techniques Nationaux du Ministère de l'Agriculture

Certifié QUALIOPi N° QUA008625, NDA 75470157047, au titre des actions de formation Code Travail (Art. L.6313-1 -1)

PROGRAMME POLICE DE LA VOIRIE ROUTIERE

La formation du module 45se décompose en quatre grands chapitres :

- ⇒ I : *Le Code de la Voirie Routière.*
- ⇒ II : *Les contraventions de la Voirie Routière.*
- ⇒ III : *La compétence complémentaire fixée à l'article R. 130-5 du code de la route.*

Cette formation est programmée pour une durée de 8 heures.

Elle est conforme au décret 2006 -1100, du 30 août 2006, relatif aux gardes particuliers assermentés, complétant le Code de Procédure Pénal et modifiant le Code de l'Environnement et le Code Forestier.

LE CODE DE LA VOIRIE ROUTIERE

Définition du garde particulier de la Voirie Routière.

Les textes de référence.

Le commissionnement.

L'Agrément et l'assermentation.

La qualité judiciaire et les missions du garde particulier.

L'accès à la profession.

Les inconvénients.

L'historique des gardes particuliers.

La formation préalable.

LE GARDE PARTICULIER DE LA VOIRIE ROUTIERE

Les droits du garde particulier de la Voirie Routière.

Les compétences du garde particulier de la Voirie Routière.

Les devoirs du garde particulier de la Voirie Routière.

Ses tenues et signes extérieurs (mentionnant les missions la mission confiée).

L'interdiction de porter des armes.



FEDERATION NATIONALE DES GARDES PARTICULIERS ASSERMENTES

« Au cœur de vos territoires, des compétences au service des hommes et de la ruralité »

Organisme de formation Professionnelle enregistré sous le N° 754 701 570 47. Droit, forêt, espaces naturels, faune sauvage, pêche, sécurité des biens et des personnes, police, surveillance.

Membre titulaire des Comités Techniques Nationaux du Ministère de l'Agriculture

Certifié QUALIOPi N° QUA008625, NDA 75470157047, au titre des actions de formation Code Travail (Art. L.6313-1 -1)

GENERALITES SUR L'INFRACTION

La contravention en droit pénal Français.

Le régime des contraventions.

La détermination des contraventions.

La classification des contraventions.

La détermination des peines.

L'amende contraventionnelle.

Les peines complémentaires.

La procédure contentieuse.

Le tribunal de police.

Procédure de l'amende forfaitaire.

Le délit pénal en France.

Le déroulement de la procédure.

LE CODE DE LA VOIRIE ROUTIERE

Le domaine public routier.

L'emprise, l'assiette du domaine public routier.

Les types de voies.

La nullité.

La mitoyenneté.

La servitude,

Le droit de propriété.

Le droit de passage.

Le droit d'usage.

Le chemin de halage.

La servitude de marchepieds.

Le statut juridique des chemins.

Les servitudes.



FEDERATION NATIONALE DES GARDES PARTICULIERS ASSERMENTES

« Au cœur de vos territoires, des compétences au service des hommes et de la ruralité »

Organisme de formation Professionnelle enregistré sous le N° 754 701 570 47. Droit, forêt, espaces naturels, faune sauvage, pêche, sécurité des biens et des personnes, police, surveillance.

Membre titulaire des Comités Techniques Nationaux du Ministère de l'Agriculture

Certifié QUALIOPi N° QUA008625, NDA 75470157047, au titre des actions de formation Code Travail (Art. L.6313-1 -1)

LES CONTRAVENTIONS DE LA VOIRIE ROUTIERE

Les compétences.

La constatation des infractions.

La transmission des P.V.

Les sanctions.

La police de la conservation.

LA COMPETENCE COMPLEMENTAIRE

Les infractions relatives aux dispositifs publicitaires non conformes.

Les embarras de la voie publique.

Atteintes involontaires à la vie ou à l'intégrité d'un animal.

Les Agents compétents au titre des Polices Spéciales.

CONTROLE DES CONNAISSANCES

PRESENTATION DU SITE INTERNET www.fngpa.fr

5

Siège social
F.N.G.P.A.
224 Chemin de Lascrozes
47210 Saint Eutrope de Born
N° SIRET : 900 809 849 00012

Siège administratif pour toutes
Correspondances :
Président de la F.N.G.P.A.
224 Chemin de Lascrozes
47210 Saint Eutrope de Born

Tél.06.32.15.21.80
fngcp@orange.fr
www.fngpa.fr
F.N.G.P.A.
Actions, formations, conseils